

Délibération n° 2022-107

**OBJET : MAISON DE L'EMPLOI, DE L'INSERTION ET DE LA FORMATION (MEIF) PARIS-SACLAY -
CONVENTION D'OBJECTIFS 2020-2026 : SIGNATURE DE L'AVENANT N°3**

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	56
Présents et représentés	:	75
Votants	:	75

Le mercredi 30 mars 2022, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 24 mars 2022, s'est réuni à 20h06, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, salle du Conseil - 21 rue Jean Rostand.

DELEGUES PRESENTS

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Madame Irène BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur Jean-François VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur Jean-Pierre CRUSE	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur Dominique LACAMBRE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Rafika REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Corinne BAIRRAS	Commune d'Epinay-sur-Orge
Madame Muriel DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Monsieur Alain FAUBEAU	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Florence NOIROT	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Madame Nathalie FRANCESETTI	Commune d'Igny
Monsieur Jean-Pierre MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur Clovis CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur Lodovico CASSINARI	Commune des Ulis
Madame Sarah JAUBERT	Commune des Ulis
Monsieur Gabriel LAUMOSNE	Commune des Ulis

Madame Françoise MARHUENDA	Commune des Ulis
Monsieur Christian LARDIERE	Commune de Linas
Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau
Monsieur Bernard XAVIER	Commune de Longjumeau
Madame Catherine DELAITRE	Commune de Marcoussis
Monsieur Olivier THOMAS	Commune de Marcoussis
Madame Caroline CAILLEAU	Commune de Massy
Monsieur Vincent DELAHAYE	Commune de Massy
Monsieur Roger DEL NEGRO	Commune de Massy
Madame Hella KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
Madame Hawa NIANG	Commune de Massy
Monsieur Pierre OLLIER	Commune de Massy
Madame Elisabeth PHILIPPOTEAU	Commune de Massy
Monsieur Franck ROUGEAU	Commune de Massy
Monsieur Nicolas SAMSOEN	Commune de Massy
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay
Madame Elisabeth DELAMOYE	Commune d'Orsay
Monsieur Philippe ESCANDE	Commune d'Orsay
Monsieur David ROS	Commune d'Orsay
Monsieur Laurent CARO	Commune de Palaiseau
Monsieur Gilles CORDIER	Commune de Palaiseau
Monsieur Pierre COSTI	Commune de Palaiseau
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Madame Shirley LEGRAND	Commune de Palaiseau
Madame Delphine PERSON	Commune de Palaiseau
Monsieur Mokhtar SADJI	Commune de Palaiseau
Madame Catherine VITTECOQ	Commune de Palaiseau
Monsieur Pierre-Alexandre MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhallan
Monsieur Vincent HULIN	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Jean-Paul MORDEFROID	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Victor DA SILVA	Commune de Villebon-sur-Yvette
Madame Nathalie PLUMAIL	Commune de Villebon-sur-Yvette
Madame Françoise FERNANDES	Commune de Wissous
Monsieur Florian GALLANT	Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Monsieur Christian LECLERC	a donné pouvoir à	Monsieur Grégoire de LASTEYRIE
Monsieur Olivier BOUCHE	a donné pouvoir à	Monsieur Nicolas SAMSOEN
Madame Karine GREMION	a donné pouvoir à	Monsieur Dominique LACAMBRE
Monsieur Vincent GALLET	a donné pouvoir à	Madame Muriel DORLAND
Madame Catherine LANSIART	a donné pouvoir à	Monsieur Alain FAUBEAU
Madame Caroline LAVARENNE	a donné pouvoir à	Monsieur Yann CAUCHETIER
Monsieur Francisque VIGOUROUX	a donné pouvoir à	Madame Nathalie FRANCESETTI
Madame Délila M'HENNI	a donné pouvoir à	Madame Sarah JAUBERT
Monsieur Stéphane DELAGNEAU	a donné pouvoir à	Madame Sandrine GELOT
Madame Alexia PERRIN	a donné pouvoir à	Monsieur Bernard XAVIER
Madame Hélène BACH	a donné pouvoir à	Madame Elisabeth PHILIPPOTEAU
Madame Michèle FRERET	a donné pouvoir à	Madame Hawa NIANG
Monsieur Mustapha MARROUCHI	a donné pouvoir à	Madame Caroline CAILLEAU
Monsieur Hakim SOLTANI	a donné pouvoir à	Monsieur Franck ROUGEAU
Madame Isabelle KLJAJIC	a donné pouvoir à	Monsieur Christian LARDIERE
Monsieur Claude PONS	a donné pouvoir à	Monsieur Christian LARDIERE
Madame Martine CHARVIN	a donné pouvoir à	Madame Elisabeth DELAMOYE
Madame Karine CASAL DIT ESTEBAN	a donné pouvoir à	Monsieur François Guy TRÉBULLE
Monsieur Igor TRICKOVSKI	a donné pouvoir à	Madame Lucie SELLEM
Monsieur Stéphane BAZILE	représenté par	Madame Marie Dominique GLEYE, suppléante
Monsieur Guillaume VALOIS	représenté par	Madame Charlotte CAZALA-REYSS, suppléante

DELEGUES ABSENTS

Madame Véronique LEDOUX	Commune de Palaiseau
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

Madame Catherine GAILLARD	Commune de Longjumeau
---------------------------	-----------------------

Secrétaire de séance : François Guy TREBULLE

**OBJET : MAISON DE L'EMPLOI, DE L'INSERTION ET DE LA FORMATION (MEIF) PARIS-SACLAY -
CONVENTION D'OBJECTIFS 2020-2026 : SIGNATURE DE L'AVENANT N°3**

Le Conseil Communautaire,
sur rapport de Monsieur Victor DA SILVA.

VU l'article L.5216-5 du Code général des collectivités territoriales portant définition des compétences de la Communauté d'agglomération et de leurs conditions d'exercice,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur,

VU la délibération cadre n°2016-319 du Conseil communautaire du 29 juin 2016 sur « La politique de l'emploi et de l'insertion » dans la Communauté Paris-Saclay,

VU la délibération n°2018-240 du Conseil communautaire du 19 septembre 2018 approuvant le protocole d'accord pour la mise en œuvre du Plan Local Pour l'Insertion et l'Emploi 2018-2022,

VU la délibération n°2019-400 du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 mandatant la Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation Paris-Saclay en tant que Service Social d'Intérêt Général en référence au droit européen,

VU la délibération n°2020-16 du Conseil communautaire du 28 janvier 2020 relative à la convention d'objectifs 2020-2026 avec la Maison de l'emploi, de l'insertion et de la formation Paris-Saclay pour la mise en œuvre de la politique emploi-insertion,

VU la délibération n°2020-246 du Conseil communautaire du 23 septembre 2020 relative à l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens avec la Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation Paris-Saclay (MEIF),

VU la délibération n°2021-220 du Conseil communautaire du 30 juin 2021 relative à l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens avec la Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation Paris-Saclay (MEIF) pour la mise en œuvre de la politique emploi insertion,

VU les statuts de l'association La Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation Paris-Saclay,

CONSIDERANT la politique publique en faveur de l'emploi et de l'insertion de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et l'importance pour le public demandeur d'emploi en difficulté du territoire de disposer d'outils d'insertion et d'emploi,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour la convention d'objectifs sus-visée,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission n°2 « Développement économique, Recherche, Innovation, Emploi, Insertion, Commerces et artisanat, Accompagnement à l'entrepreneuriat, Economie circulaire, Très Haut débit » du 9 mars 2022,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. APPROUVE les termes de l'avenant n°3 de la convention d'objectifs 2020-2026 entre la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et la Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation Paris-Saclay pour la mise en œuvre de la politique emploi insertion, ci-annexé.
2. AUTORISE le Président ou son représentant à signer cet avenant n°3.
3. APPROUVE le versement de la somme de 969 804 € à l'association La Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation Paris-Saclay pour l'année 2022.

Délibération n° 2022-107

4. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2022, fonction, chapitre et article nécessaires.

Fait et délibéré le mercredi 30 mars 2022
Extrait conforme à l'original


Le Président,
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (71 VOIX)

71 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , Mme Irène BESOMBES , M. Jean-François VIGIER , M. Christian LECLERC , M. Olivier BOUCHE , M. Jean-Pierre CRUSE , Mme Karine GREMION , M. Dominique LACAMBRE , Mme Rafika REZGUI , Mme Corinne BAIRRAS , Mme Muriel DORLAND , M. Vincent GALLET , M. Alain FAUBEAU , Mme Catherine LANSIART , Mme Caroline LAVARENNE , Mme Florence NOIROT , Mme Lucie SELLEM , Mme Nathalie FRANCESETTI , M. Francisque VIGOUROUX , M. Jean-Pierre MEUR , M. Clovis CASSAN , M. Lodovico CASSINARI , Mme Sarah JAUBERT , M. Gabriel LAUMOSNE , Mme Françoise MARHUENDA , M. Christian LARDIERE , M. Stéphane DELAGNEAU , Mme Sandrine GELOT , Mme Alexia PERRIN , M. Bernard XAVIER , Mme Catherine DELAITRE , M. Olivier THOMAS , Mme Hélène BACH , Mme Caroline CAILLEAU , M. Vincent DELAHAYE , M. Roger DEL NEGRO , Mme Michèle FRERET , Mme Hella KRIBI-ROMDHANE , M. Mustapha MARROUCHI , Mme Hawa NIANG , M. Pierre OLLIER , Mme Elisabeth PHILIPPOTEAU , M. Franck ROUGEAU , M. Hakim SOLTANI , Mme Isabelle KLJAJIC , M. Claude PONS , M. Didier PERRIER , Mme Martine CHARVIN , Mme Elisabeth DELAMOYE , M. Philippe ESCANDE , M. David ROS , M. Laurent CARO , M. Gilles CORDIER , M. Pierre COSTI , M. Grégoire DE LASTEYRIE , Mme Shirley LEGRAND , Mme Delphine PERSON , M. Mokhtar SADJI , Mme Catherine VITTECOQ , M. Pierre-Alexandre MOURET , Mme Marie Dominique GLEYE , M. Bernard GLEIZE , Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN , M. Vincent HULIN , M. Jean-Paul MORDEFROID , M. Victor DA SILVA , Mme Nathalie PLUMAIL , M. Igor TRICKOVSKI , Mme Charlotte CAZALA-REYSS , Mme Françoise FERNANDES , M. Florian GALLANT

0 CONTRE :

0 ABST. :

Pas pris part au vote : M. Yann CAUCHETIER , Mme Délila M'HENNI , M. Nicolas SAMSOEN , M. François Guy TRÉBULLE

ID télétransmission : 091-200056232 - 20220330 - 1mc 140217 - DE
Date AR Préfecture : 07/04/2022

- Affichée / Publiée le : 05 AVR. 2022

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans

Délibération n° 2022-107

un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

